

# Association des Communes Forestières du Cameroun

## ACFCAM

B.P. 15107 Yaoundé

E-mail: [acfcam@yahoo.fr](mailto:acfcam@yahoo.fr)

Tél.: (00237) 77 45 40 45

(00237) 77 75 79 93



I. INTRODUCTION

II. PROGRAMME D'UN VOYAGE

**RAPPORT DE LA MISSION EFFECTUEE  
DU 16 AU 19 MAI 2008 AU BENIN  
PAR MONSIEUR MONGUI SOSSOMBA JANVIER  
PRESIDENT DE L'ACFCAM**

III. CONCLUSION

# SOMMAIRE

## 1- INTRODUCTION

## 2- PROGRAMME DU SEJOUR

## 3- PRESENTATION DE LA COFORMO

## 4- PRESENTATION DE LA CONVENTION

## 5- CONCLUSION

## 1 - INTRODUCTION

A l'invitation de Monsieur Mathias TOSSOU, Président de la Communauté Forestière du MOYEN - OUEME et Maire de la Commune de DASSA - ZOUME, j'ai effectué du 16 au 19 Mai 2008 une mission au BENIN et au cours de laquelle, j'ai signé une convention de Partenariat tripartite entre :

- La **COFORMO** : Communauté Forestière du MOYEN - OUEME
- L'**ACFCAM** (Association des Communes Forestières du Cameroun
- La **FNCOFOR** : Fédération Nationale des Communes Forestières de France.

Cette convention tripartite a pour objectif général de promouvoir la gouvernance forestière exercée par les collectivités locales prioritairement dans nos trois pays, au sein de l'Union Européenne, de la COMIFAC, de la CEDEAO et dans toutes les régions du Monde où ce processus est en cours, à la demande des Collectivités forestières elles-mêmes.

Ainsi défini, cet objectif est en parfaite cohérence avec la politique du Cameroun en matière de décentralisation et de gestion des ressources naturelles, qui confère à la Commune un rôle clé dans la réussite de cette politique à savoir la pérennisation et le développement des fonctions économiques, écologiques et sociales des forêts, dans le cadre d'une gestion intégrée, assurant de façon soutenue et durable la conservation et l'utilisation des ressources et des écosystèmes forestiers.

## 2 - PROGRAMME DE LA MISION (Voir Annexe)

## 3 - PRESENTATION DE LA COFORMO

La Communauté Forestière du MOYEN - OUEME (COFORMO) a été créée le 10 Mai 2007 avec l'appui technique de la DGE (Direction Générale de l'Energie) ; du MMEE (Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau) ; de la DGFRN (Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles) du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature et de la DAT (Délégation à l'Aménagement du Territoire) du MDGLAAT (Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du territoire) et avec l'appui financier de la Banque Mondiale à travers la PFSE (Projet de Fourniture de Services d'Energie) que coordonne le MMEE. La COFORMO regroupe cinq (05) Communes du territoire singulier du MOYEN - OUEME (DASSA-ZOUME, GLAZOUE, SAVE, TCHAOUROU et OUESSE) caractérisé par une exploitation intense des forêts naturelles pour la production de bois - énergie.

Il s'agit en fait de forêts semi-décidues dominées par de la savane de type arborée et arbustive avec quelques forêts galeries.

La COFORMO a validé le 06 et 07 Février 2008 son plan d'action (appelé plan directeur d'aménagement des massifs forestiers du Moyen - Oueme) pour la période 2008 - 2012 en 5 composantes :

- (i) Développement institutionnel (décliné en 7 activités) ;
- (ii) Gestion rationnelle des ressources forestières pour la production de bois-énergie (3 activités) ;
- (iii) Gestion transparente des marchés bois - énergie (4 activités) ;
- (iv) Développement des énergies de substitution (3 activités) ;
- (v) Mesures d'accompagnement (3 activités) ;

Le montant de ce programme est estimé à 4 839 Millions de FCFA ; il bénéficie à ce jour d'un financement BM d'environ 1 500 Million FCFA (jusqu'en 2009) qui pourrait être reconduit jusqu'en fin 2012 ; les travaux de terrain concernent l'aménagement

forestier de 300 000 ha de forêt naturelle du domaine forestier « protégé » (hors forêt classée) en 4 unités puis une 2<sup>ème</sup> tranche de 300 000 ha d'aménagement et enfin l'enrichissement de 500 ha de forêt naturelle dégradée. Un financement complémentaire permettrait, à la demande des Communes, d'intégrer dans ce programme le reboisement d'au moins 300 ha par Commune en essences à croissance rapide (bois –énergie). Les contrats pour la réalisation des inventaires ligneux et la cartographie des formations végétales du MOYEN – OUEME sont en cours d'exécution dans le cadre du PFSE.

D'autres Associations regroupent des Communes bénéficiant de programmes forestiers spécifiques. Il s'agit de :

- **PAGEFCOM** : Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales financé par la BAD (Banque Africaine de Développement) et en cours d'exécution de 2007 à 2011 dans 23 Communes des Départements du ZOU, Atlantique et Collines ; Ce programme est exécuté par la DGFRN dans le domaine forestier protégé ; il vise au reboisement de 23\*300ha, à l'enrichissement de 150 000 ha de forêt dégradée et à l'élaboration de plans d'aménagement forestiers participatifs sur ces surfaces ; ces forêts ont vocation à être gérées par les Communes et à leur être transférées en toute propriété ;
- **PROCGRN** : Projet de conservation et de gestion des ressources naturelles, financé par la GTZ et en cours d'exécution en 2 phases (2007 -2010 et 2011 – 2014) ; ce projet comporte une composante « élaboration de plans d'aménagement de forêts villageoises » dans les 2 départements de l'Atacora et la Donga.

La **FNCOFOR** (Fédération Nationale des Communes Forestières de France), appuiera la COFORMO dans le cadre d'un programme de partenariat bilatéral dans les domaines suivants :

- Mise en réseau des différentes Associations Régionales au sein d'une Union Nationale de Communes Forestières du BENIN, en relation bien sûre avec l'ANCB (Association Nationale des Communes du Bénin) équivalente des CVUC.
- Contribution aux évolutions du cadre légale et réglementaire :
  - (i) appui au Ministère en charge des forêts pour la prise en compte par voie réglementaire du concept forêt communales ;
  - (ii) élaboration de procédures de classement et délimitation de forêts communales issues du domaine forestier protégé de l'Etat (plus concrètement : faire évoluer le système actuellement pratiqué par le PAGEFCOM de donation des terres par les familles propriétaires aux Communes vers un titre foncier attaché à ces forêts communales) ;
  - (iii) adaptation de la stratégie nationale d'organisation des marchés ruraux du bois aux produits de l'exploitation des forêts communales sous aménagement ;
  - (iv) définition de stratégies régionales de commercialisation des bois d'œuvre issus des forêts communales aménagées naturelles ou plantées ;
  - (v) appui à l'AND – MDP du Bénin pour la définition nationale de la forêt (les critères de développement durable sont déjà validés), pour l'élaboration d'une stratégie – carbone et de la méthodologie d'élaboration des projets.
- Appui à l'évaluation des performances des plans de développement communaux institués par les lois de décentralisation.

**4 - PRESENTATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ACFCAM, LA COFORMO ET LA FNCOFOR**

**Convention de partenariat**

Entre les associations de communes forestières du Bénin, du Cameroun et de France pour la promotion de la gouvernance forestière par les Collectivités Locales.

Entre les Parties soussignées :

La Communauté forestière du Moyen-Ouémé- CoForMO-, domiciliée à la Mairie de Tchaourou au Bénin, représentée par son président en exercice, **M Mathias Tossou**,

L'Association des communes forestières du Cameroun - ACFCam-, domiciliée à la Mairie de Dimako au Cameroun, représentée par son président en exercice, **M Janvier Mongui Sossomba**,

La Fédération nationale des communes forestières de France- FNCoFor- domiciliée 13 rue du Général Bertrand à Paris, représentée par son président délégué en exercice, **M Jean-Claude Monin**,

Lesquelles ont préalablement exposé ce qui suit :

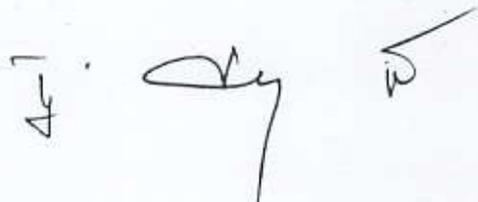
**Article 1 : Exposé des motifs**

Dans de nombreux Etats d'Afrique Centrale et Occidentale, le processus de décentralisation et la réforme conjointe des lois forestières et foncières permettent désormais la création d'un domaine forestier des Collectivités Locales et sa gestion sous maîtrise d'ouvrage communale.

Les Parties soussignées considèrent que cette gouvernance des forêts par les Collectivités Locales constitue une alternative crédible à la propriété et/ou à la gestion des forêts par les Etats ou par les propriétaires privés et mérite d'être reconnue et promue partout dans le monde.

- Cette maîtrise d'ouvrage est exercée par des Elus représentant légitimement la population locale et comptables de leurs décisions.
- Elle s'exerce dans le strict respect des accords internationaux et des lois nationales sur les forêts et les ressources naturelles.
- La gouvernance locale garantit la gestion durable des forêts, évite la déforestation et contribue activement au développement local.

C'est pourquoi, les Parties ont convenu ce qui suit :



## Article 2 : Objectif de la convention

L'**objectif général** de cette convention est de promouvoir la gouvernance forestière exercée par les Collectivités Locales, prioritairement dans les pays où siègent les trois associations partenaires - Bénin, Cameroun, France – plus largement dans leur espace régional respectif – CEDEAO, COMIFAC, Union Européenne- et enfin dans toutes les régions du monde où ce processus est en cours, à la demande des collectivités forestières elles-mêmes.

### Objectifs spécifiques :

- Protéger ou restaurer la biodiversité des écosystèmes forestiers ;
- Participer à la lutte contre le changement climatique et à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto en freinant la disparition ou la dégradation des forêts ;
- Elever le niveau de vie des populations locales et les associer à la gestion des ressources naturelles de leur territoire ;
- Inciter les Collectivités Locales propriétaires de forêts ou candidates à la propriété à s'organiser en associations au niveau national ou infranational ;
- Promouvoir la création d'un domaine forestier permanent des Collectivités Locales et sa gestion durable sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- Favoriser les stratégies de développement local centrées sur la forêt ;
- Promouvoir le concept de forêt communale au sein des instances régionales et internationales ;
- Mettre en œuvre un partenariat original et actif entre les Elus locaux membres de ces 3 associations, maires de communes forestières, engagés les uns et les autres dans un processus de décentralisation de la gestion des ressources naturelles, au bénéfice des populations locales.

**Le résultat global attendu** sera la construction d'un cadre institutionnel et technique solide au service des collectivités forestières dans les pays partenaires des 3 associations soussignées; celles-ci pourront ainsi porter des programmes de développement local fondés sur la gestion durable de leur forêt.



### Article 3 : Actions à mettre en œuvre

Pour atteindre les objectifs pré-cités, les Parties conviennent de mettre conjointement en œuvre les actions suivantes dont la liste n'est pas limitative :

- Appui institutionnel et technique à la création, à l'organisation, à l'extension et au renforcement d'associations de communes forestières : élaboration des statuts, règles de fonctionnement et de financement, relations avec les associations-mères ou partenaires, relations avec les administrations de tutelle, etc..
- Elaboration d'une charte de la forêt communale décrivant les engagements et bénéfices de chaque Collectivité adhérente de l'association ;
- Appui au processus de décentralisation de la gestion forestière : élaboration et suivi des procédures d'attribution/création et de classement des forêts communales, délivrance d'un titre foncier, création et tutelle d'agences d'exécution exerçant la maîtrise d'œuvre des programmes forestiers ;
- Contribution aux évolutions du cadre légal et réglementaire relatif aux forêts communales ;
- Formation des Elus et des cadres communaux à la maîtrise d'ouvrage et à l'exercice des pouvoirs de police attachés à leur fonction ;
- Elaboration et accompagnement de programmes de développement forestier : missions d'identification, recherche de partenaires techniques et financiers, outils de suivi-évaluation, etc.. ;
- Formation des jeunes ruraux aux métiers de la forêt, de l'environnement et du bois ;
- Renforcement des capacités des Administrations de tutelle ou référentes (Forêts, Energie, Domaines, Environnement, Collectivités Locales, Aménagement du Territoire,...) : élaboration ou adaptation de normes et procédures, organisation et renforcement des services, sensibilisation et formation des fonctionnaires affectés à l'accompagnement ou au contrôle des communes, etc.. ;
- Promotion de jumelages entre Collectivités forestières membres des 3 associations : programmes de coopération décentralisée, échanges culturels et scolaires, reboisements au titre d'opérations de compensation-carbone, etc.. ;
- Organisation de voyages d'études auprès de Collectivités forestières partenaires ;
- Diffusion des activités de chaque association, des initiatives communes et des bonnes pratiques.

**Article 4 : Suivi de la convention**

Les Parties conviennent de constituer un Comité de Suivi de la présente convention de partenariat ; ce comité sera composé de six membres (2 par association signataire) désignés par leur président respectif et sera présidé par le président de la FNCoFor soussigné ou son représentant.

Le comité se réunira au moins une fois par an, si possible au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, au siège de l'une des associations signataires; il établira le programme d'action de l'année concernée et fera le bilan des actions conduites l'année précédente, conformément aux articles 2 et 3 de la présente convention.

**Article 5 : Durée d'application**

La présente convention est signée pour une durée de cinq ans; elle est reconductible par accord entre les Parties.

Fait en trois exemplaires originaux, un pour chaque Partie,

Ce lundi 19 mai 2008 à la Mairie de Dassa-Zoumé

Le Président de la CoForMO



Matha Bossou

Le Président de l'ACFCam



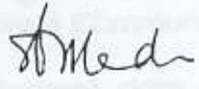
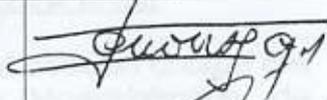
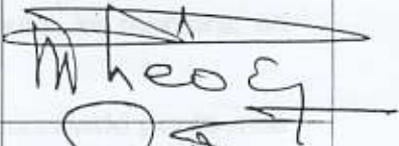
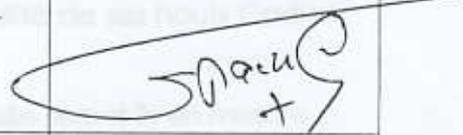
Janvier Mongui Sossomba

Le Président délégué de la FNCoFor

Jean-Claude Monin

ANNEXE

Cette convention de partenariat tripartite a été signée en présence des personnes ci-après.

Nom et Prénom	Institution	Fonction	Signature
GLELE A. BLASSE	ANCB	Président	
TROSSO MEDU, Samuel	ECOWAS	CONSULTANT FORESTER	
OUDE ASSOGBA Pascal	ICFURN	Directeur Général	
NSIA K. Jérôme	DAT/MACLAAT	Séjour	
AGBO Justin	MHEE/DGE	Directeur Général Adjoint de l'Énergie	
BIYADU-ABRI Soubir	Mairie TCHADOURAU	Maire	
AGOSSON Théophile	Mairie, Glazoué	2 <sup>e</sup> Adjt au Maire	
Harimou B. Daouda	Mairie Ouessé	Maire	
BACHABI Zacari	Mairie SAVE	Tésorier Coforho	
BLALOGUE A. Raphaël	Mairie, Glazoué	Rapporteur Coforho	

## 5 – CONCLUSION

### ❖ Intérêt de la Convention pour l'Association des Communes Forestières du Cameroun

- La zone écologique de la COFORMO en particulier et la flore dominante qui caractérise les savanes du territoire Béninois en général ont des similitudes avec les vastes plaines septentrionales du Cameroun.
- Les problèmes de bois – énergie se posent avec la même acuité dans les mêmes zones.
- L'expérience Béninoise peut donc très utilement être exploitée par nos Communes du Septentrion en matière de gestion du bois – énergie.
- L'option de reboisement avec des essences adaptées à chaque zone est incontournable pour le Bénin et le Cameroun, avec objectif d'éligibilité au MDP du protocole de KYOTO : cas du projet de la Mairie de PARIS dans 4 Communes de l'Ouest, du Centre et de l'Est – Cameroun.
- Les objectifs spécifiques de la Convention s'intègrent parfaitement dans la Politique Forestière du Cameroun qui s'appuie sur la multifonctionnalité de la forêt pour promouvoir le développement des collectivités.
- L'expérience Camerounaise en matière de foresterie Communale consacrée par nos lois positionne l'ACFCAM comme leader en la matière dans la Sous-Région et lui confère un rôle déterminant dans la promotion de la gouvernance forestière exercée par les collectivités dans l'espace que définit l'objectif général de la Convention.

### ❖ Observations sur l'implication des Administrations Béninoises dans le projet

Trois Ministères sont impliqués dans le projet et notamment ceux en charge des Mines, Energie et Eau ; de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; de l'Environnement et de la Protection de la Nature.

Chacun de ces 3 Ministères a été représenté par les Experts que sont les différents Directeurs Généraux en charge des Forêts, de l'Energie et de l'Aménagement du territoire.

Pendant toute la durée de notre mission, ils ont assisté à toutes les réunions, en campagne comme à COTONOU, sans souci de week-end.

Leur soutien au projet est total et doit être loué ; il s'est aussi manifesté par la mise à disposition du Camerounais et des Français de deux véhicules 4 x 4 confortables avec chauffeurs et carburants, véhicules appartenant à la Direction Générale de l'Energie !!

J'exprime ma très sincère gratitude à l'Administration Béninoise pour ce bel exemple de soutien à un projet d'intérêt national et pour l'humilité de ses hauts Cadres aux compétences avérées.

En retour, l'ACFCAM et nos administrations partenaires et de tutelle seront-ils en mesure de donner le change dans un futur proche ?

### ❖ L'ANCB : Association Nationale des Communes du Bénin

Elle a été représentée par son Président National, Maire d'ABOMEY. De son intervention lors de la signature de la convention, on retiendra que l'ANCB soutient entièrement le projet et, bien plus, va œuvrer pour que le maximum des Communes du Bénin intègrent le projet.

❖ Remerciements

J'exprime mes déferents remerciements à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation qui une fois de plus a fait diligence pour me permettre de sortir du Territoire.

A mes collègues Béninois pour leur accueil si chaleureux et si fraternel.

A mes amis français de la FNCOFOR pour ce qu'ils croient en la capacité de l'ACFCAM à porter l'ambitieux projet de Gouvernance forestière par les Collectivités.

Nous y sommes déterminées en tout cas, convaincu qu'il n'y a pas de grandes œuvres sans un peu de rêve !

ANNEXES

Mise en œuvre d'un partenariat tripartite entre les communes forestières du Béni, du Cameroun et de la France

Co-financé par la FNCOPF et de l'ACFCOM auprès de la CoFOMO

Programme de la réunion

Date	Lieu	Activités
<b>Yacoubé (Cameroun)</b>		
10.11.11	Cameroun	Arrivée du Président Minda de l'ACFCOM
12.11	Cameroun	Installation / Montage initial du Lac et déjeuner avec l'équipe de partenariat
13.11	Cameroun	Service de travail informelle à la DDE avec représentation de la CoFOMO et ses membres, le TSA Cameroun et ses collaborateurs, le Directeur de la DDF et la CoFOMO
<b>Yacoubé (Cameroun)</b>		
<b>ANNEXES</b>		
Statuts de la CoFOMO		
<b>Statuts de la CoFOMO</b>		
14.11	Cameroun	Service de travail à la DDF avec l'équipe de partenariat
15.11	Cameroun	Déjeuner pour le 31.11.11 à Douala
17.11	Bénoué	Déjeuner à Nkongsamba
18.11	Douala	Service de travail à la Mairie de Douala
19.11	Douala	Déjeuner pour Minda
20.11	Yacoubé	Travail à Yacoubé
<b>Douala (Cameroun)</b>		
21.11	Douala	Visite de terrain avec le journaliste avec M. Minda de la CoFOMO <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de l'ACFCOM au public camerounais (Béni)</li> <li>- Fiche d'identité explicite pour le statut de la CoFOMO</li> <li>- Chambre de commerce</li> <li>- Marché de produits</li> </ul>
22.11	Douala	Net à Douala
<b>Yacoubé (Cameroun)</b>		
23.11	Douala	Service de travail à Douala
24.11	Douala	Cérémonie de signature de la convention à la Mairie de Douala-Zaïroum en présence des Maires de la CoFOMO
25.11	Douala	Déjeuner pour Minda
26.11	Yacoubé	Arrivée Aminda de la CoFOMO
27.11	Yacoubé	Déjeuner de Minda pour Douala

# Mise en place d'un partenariat tripartite entre les communes forestières du Bénin, du Cameroun et de la France

Mission conjointe de la FNCoFor et de l'ACFCam auprès de la CoForMO

## Programme de la mission

Date	Lieu	Activités
<b>Vendredi 16/05/2008</b>		
10 H 35	Cotonou	Arrivée du Président Mongui de l'ACFCam
12 H	Cotonou	Installation J.Mongui hôtel du Lac et déjeuner avec l'équipe du partenariat
15 H	Cotonou	Séance de travail <b>informelle</b> à la DGE avec : <i>le président de la CoForMO et son bureau,</i> <i>le DGA Energie et ses collaborateurs,</i> <i>le Directeur de la DAT,</i> <i>le DGFRN</i> <i>le Consultant A. Onibon</i>
18 H 35	Cotonou	Arrivée et installations du Président Monin, Yves Lessard et Jacques Plan Séance de travail <b>informelle</b>
<b>Samedi 17/05/2008</b>		
8 H 30	Cotonou	Séance de travail à la DGE avec l'équipe du partenariat
11 H	Cotonou	Départ pour le Moyen Ouémé
13 H	Bohicon	Déjeuner à Bohicon
16 H	Dassa	Séance de travail à la Mairie de Dassa
18 H	Dassa	Départ pour Parakou
20 H	Parakou	Nuit à Parakou
<b>Dimanche 18/05/2008</b>		
10 H	Zone CoForMO	Visites de terrain toute la journée avec déjeuner dans une commune de la CoForMO <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plantation de teck PAGEFCom en forêt communale (Glazoué) ;</li> <li>- Forêt naturelle exploitée pour le charbon de bois ;</li> <li>- Chantier de carbonisation ;</li> <li>- Marché de charbon</li> </ul>
20H	Dassa	Nuit à Dassa
<b>Lundi 19/05/2008</b>		
9 H	Dassa	Séance de travail à Dassa
11 H	Dassa	<b>Cérémonie de signature de la convention à la Mairie de Dassa-Zoumé en présence des Maires de la CoForMO</b>
14 H	Dassa	Départ pour Cotonou
20 H	Cotonou	Audience Ambassadeur du Cameroun
22 H	Cotonou	Départ de J.Mongui pour Douala

Date	Lieu	Activités
Mardi 20/05/2008		
Heure de convenance de chaque Ministre	Cotonou	Audience auprès du MMEE
	Cotonou	Audience auprès du MEPN
	Cotonou	Audience chez l'Ambassadeur de France Séance de travail à l'agence AFD de Cotonou ; Séance de travail au SCAC de Cotonou ; Autres séances de travail : BM, GTZ
Mercredi 21/05/2008		
08H	Cotonou, Ganvié, Ouidah, Grand-Popo	Programme touristique aux environs de Cotonou (Ganvié, Ouidah et Grand-Popo)
18 H	Cotonou	Séance de clôture : Programme de travail et perspectives
20 H	Cotonou	Dîner à Cotonou.
22 H	Cotonou	Départ de J.C. Monin, Y. Lessard et J. Plan pour Paris

M. le Ministre le Préfet du département de  
Houphouët

ABONO-MELANG

M E S S A G E - R A D I O

TRÈS URGENT

FAISANT SUITE A VOTRE DEPECHE EN DATE DU 06 MAI  
JE VOUS MARQUER MON ACCORD DE PRINCIPES  
RELATIVE AU TERRITOIRE NATIONAL STOP DU 16 AU 19  
STOP POUR COTONOU STOP BENTON STOP DANS CADRE  
DE L'ASSOCIATION DE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES  
MINISTRES DE CAMEROUN STOP SOUS RESERVE  
DES OBLIGATIONS RELATIVES DUE SORTIS STOP ET

MARAYA HAMIDOU YAYA

MARAYA HAMIDOU YAYA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
 Paix - Travail - Patrie  
 MINISTERE DE L'ADMINISTRATION  
 TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION  
 DIRECTION DES COLLECTIVITES  
 TERRITORIALES DECENTRALISEES

REPUBLIC OF CAMEROON  
 Peace - Work - Fatherland  
 MINISTRY OF TERRITORIAL  
 ADMINISTRATION AND DECENTRALIZATION  
 DEPARTMENT OF REGIONAL  
 AND LOCAL AUTHORITIES

Réf. SERVICE PROVINCIAL  
 DES COMMUNES DE L'EST  
 ARRIVE LE 20 MAI 2008  
 ENREGISTRE N° 0104

N° 000038

/MF/MINATD/DCD/CD/CEA2

Yaoundé, le

Le Ministère d'Etat, Ministre de L'Administration  
 Territoriale et de la Décentralisation,

Monsieur MONGUI SOSSOMBA Janvier, Maire de  
 la Commune de DIMAKO

S/C Monsieur le Préfet du département du  
 Haut-Nyong

-ABONG-MBANG-

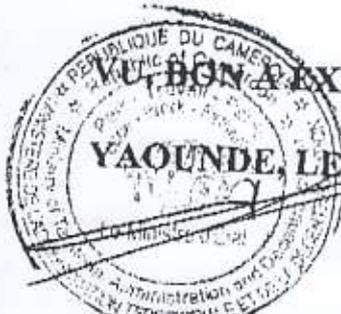
Objet : Autorisation de sortie du territoire national.

**M E S S A G E - R A D I O**

\*\*\*\*\*

**MENTION : TRES URGENT**

**TEXTE** : FAISANT SUITE A VOTRE DEPECHE EN DATE DU 06 MAI  
 2008 STOP HONNEUR VOUS MARQUER MON ACCORD DE PRINCIPE  
 POUR VOTRE SORTIE DU TERRITOIRE NATIONAL STOP DU 16 AU 19  
 MAI 2008 STOP POUR COTONOU STOP BENIN STOP DANS CADRE  
 VOS FONCTIONS DE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION DES  
 COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN STOP SOUS RESERVE  
 SATISFACTION FORMALITES RELATIVES DITE SORTIE STOP ET  
 FIN. &



**VU, BON A EXPEDIER**  
 YAOUNDE, LE 21 MAY 2008

MARAFAMAMIDOU YAYA

**MARAFAMAMIDOU YAYA**

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité - Justice - Travail

@@@

COMMUNAUTE FORESTIERE

DU MOYEN OUEME

(CoForMO)

Cotonou, le 28 avril 2008

*Le Président*

N° 015 /2008/CoForMO/Pt

*A*

*Monsieur Jean-Marie Mougou*  
*Président de l'Association des*  
*Communes Forestières du Cameroun*  
*(A.C.F.C.M.)*

*Yaoundé*

Objet : Invitation

Monsieur Le Président,

Dans le cadre de développement du partenariat entre la Fédération Nationale des Communes Forestières de France, l'Association des Communes Forestières du Cameroun et la Communauté Forestière du Moyen Ouémé au Bénin, j'ai l'honneur de vous inviter à effectuer une mission auprès de notre association du Jeudi 15 au Jeudi 22 mai 2008 au Bénin.

Espérant que cette visite marque véritablement le démarrage d'un fructueux partenariat entre nos associations, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*Le Président*  
*Mathias TOSSOU*

Tél (229) 22 53 02 10 Cel. (229) 95 57 58 59 / 90 97 90 75

Mail : mairie2dassa@yahoo.fr



Paris, le 29 avril 2008

**Monsieur le Président**

Communauté Forestière du Moyen Ouémè  
Mairie de Dassa Zoumè

Monsieur le Président,

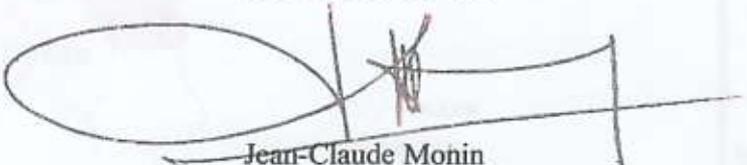
C'est avec un très grand plaisir que je réponds favorablement à votre invitation à me rendre auprès de la CoForMO du Bénin du 16 au 21 mai prochains ; je serai accompagné par mes collaborateurs de la FNCoFor, Yves Lessard et Jacques Plan et par mon collègue et ami Janvier Mongui, président de l'ACFCam.

Cette visite nous permettra de faire connaissance, d'échanger sur l'expérience respective de nos trois associations et surtout d'initier un partenariat fructueux entre les communes forestières du Bénin, du Cameroun et de France ; ce partenariat se traduira concrètement par la signature d'une convention tripartite puis par l'élaboration conjointe d'un programme d'appui aux forêts communales du Bénin.

Suite à la mission que Jacques Plan a effectuée pour la FNCoFor auprès de la CoForMO en février dernier, je considère dès à présent que les perspectives de coopération entre nos associations s'annoncent très favorables.

Je me réjouis donc de cette prochaine rencontre et dans cette attente je vous adresse, Cher Président, mes très cordiales salutations.

Le Président délégué



Jean-Claude Monin

FEDERATION NATIONALE DES COMMUNES FORESTIERES DE FRANCE

13, RUE DU GENERAL BERTHAUD - 75007 PARIS - TEL. 01 45 57 47 25 - FAX 01 45 57 25 09 - E-MAIL : xiro@fncofor.fr - CCP 1718 - 17 X PARIS

# Situation géographique et administrative de la CoForMO

